



Ville de Jonzac - Département de la Charente-Maritime
Procès-Verbal du conseil municipal
du 14 avril 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe CABRI, Maire.

Présents :

M. BELOT, Mme BRIÈRE, Mme THIBAUT, M. CARRÉ, Mme PERRIN, M. GLEMET, M. ROBERT, M. PITEAU, Mme RICHARD, Mme LAHDELMA, Mme AUBOIN-HANNOYER, M. MASSON, M. BEAUFFIGEAU, Mme JOUBERT, Mme DUBUS-HÉRAUD, Mme LACHAMP, Mme NOUGUÈS.

Pouvoirs :

M. RAVET donne pouvoir à M. CABRI
M. CARRÉ donne pouvoir à Mme THIBAUT
Mme POTHIER donne pouvoir à Mme JOUBERT
M. GADRAS donne pouvoir à Mme DUBUS-HÉRAUD

Absents excusés :

M. BELOT Nicolas
M. RODIER

Date de convocation : 1^{er} avril 2025

Secrétaire de séance : Mme PERRIN

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025

1. Taux d'imposition 2025
2. Subventions aux associations 2025
3. Budgets primitifs 2025

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	22
Pour	22
Contre	-
Abstention	-

Approuve le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025.

25.04.14.01. Taux d'imposition 2025

Compte tenu de la décision actée lors du débat d'orientation budgétaire, de ne pas augmenter les impôts locaux, il est proposé d'adopter les taux 2025 suivants :

	2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	2025	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	41,41 %	6 660 000	41,41 %	2 757 906
Taxe foncière (non bâti)	48,12 %	93 000	48,12 %	44 752
Taxe d'habitation (Résidence secondaires)	15,90 %	1 033 000	15,90 %	164 247
Contribution foncière des entreprises	21,41 %	341 9000	21,41 %	732 008

Au titre de l'année 2025, le produit net des taxes directes locales s'élèverait à 3 698 913 €.

Monsieur le Maire indique que les bases ont été actualisées de 1,7%, mais qu'il n'y a aucune augmentation des taux décidés par la ville, pour la 25^{ème} année consécutive.

Il s'agit des sommes notifiées par l'Etat auxquelles s'ajoutent la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales), la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), l'IFER (l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) et le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources).

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'état 1259 notifié à la collectivité,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 8 avril 2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	22
Pour	22
Contre	-
Abstention	-

Approuve les taux d'impôts locaux selon les barèmes suivants pour l'année 2025 :

	2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	2025	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	41,41 %	6 660 000	41,41 %	2 757 906
Taxe foncière (non bâti)	48,12 %	93 000	48,12 %	44 752
Taxe d'habitation (Résidence secondaires)	15,90 %	1 033 000	15,90 %	164 247
Contribution foncière des entreprises	21,41 %	341 9000	21,41 %	732 008

Indique que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et au Receveur municipal.

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25.04.14.03. Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le versement des subventions aux associations, ayant fait l'objet d'une présentation en assemblée plénière.

Monsieur GLEMET donne lecture des montants de subventions attribués aux associations. Monsieur le Maire ajoute que la ville a la chance d'avoir un poumon associatif très dynamique et extrêmement dense.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Considérant l'adoption du budget primitif,

Considérant que la Ville de JONZAC apporte un soutien financier en direction des associations dans des secteurs divers,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 avril 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Glémet, conseiller municipal délégué,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	21
Pour	21
Contre	-
Abstention	-

Approuve le versement des subventions aux associations dont la liste figure ci-dessous :

ASSOCIATIONS	BP 2024	BP 2025
<u>SPORTS</u>		
Badminton Club Jonzacais	210	210
Moto-Club Jonzacais	2 320	2320
Haute-Saintonge Basket (ancien - ABJ Amitié Basket Jonzac)	1 430	1430
Association sportive lycée L.E.P.	660	660
Association sportive collège	460	460
Association sportive gym volontaire	970	970
Boule Jonzacaise	150	150
La Gaule Jonzacaise	930	930
Haute-Saintonge Hand-Ball Archiac-Jonzac	2 620	2620
Judo-club	900	900
Pédale Jonzacaise	1 280	1280
Rugby-club Jonzac-Barbezieux	8 070	8070
Société de chasse	800	800
Haute-Saintonge Athlétisme (dont Foulées Jonzacaise 500€)	1 850	1850
Association Hippique Rurale de la Haute-Saintonge	1 310	1310
Tennis club Jonzacais	6 940	6940
Tennis de table Jonzacais	880	880
U.S.S.-FC Jonzac-St Germain	8 070	8070
Jonzac cyclo	330	330
Groupement sportif de la Gaule Jonzacaise	270	270
Société Jonzacaise de Tir	2 400	2400
Commanderie des cyclos de grands chemins	230	230
Jonzac Rando	260	260
Nordique Rando Jonzac	260	260

Bordeaux-Saintes	230	230
Association Aéroclub de Jonzac en Haute-Saintonge	5 100	5100
Association Sor Sitkongnoi Muay Thai Gym	3 000	3000
<u>SOUS-TOTAL.....</u>	51 930	51 930
<u>ASSOCIATIONS</u>	BP 2024	BP 2025
<u>CULTUREL</u>		
Les Durathieurs	310	310
Les Buzotias	310	310
Coopérative école primaire	1 420	1420
La Barbouille	660	660
Rétro Asso	1000	1000
Kookie's school	-	750
Les amis de Jonzac	875	875
<u>SOUS-TOTAL.....</u>	4450	5325
<u>ÉCONOMIE</u>		
Meilleur Ouvrier de France	70	70
Union des Commerçants	12 490	12 490
<u>SOUS-TOTAL.....</u>	12 560	12 560
<u>ANCIENS COMBATTANTS</u>		
F.N.A.C.A.	240	240
U.N.C. (Union Nationale des Combattants de la résistance)	240	240
Le Souvenir Français	210	210
<u>SOUS-TOTAL.....</u>	690	690
<u>SOCIAL</u>		
Jonzac Haute-Saintonge - Accueil	540	540
Trema (ancien – Association des pupilles de l'enseignement public)	50	50
Ligue de l'enseignement 17 (ancien Fédération des Œuvres Laiques)	120	120
V.M.E.H. (Asso. pour la Visite des Malades en Ets Hospitaliers)	130	130
France-ADOT (Assoc. pour le Don d'Organes et de Tissus humains)	130	130
Association Tous ensemble (assoc. des locataires de la Rés. Philippe)	310	310
ATEL	3750	3750
Association «4 pattes» (éducation canine et handicap)	1000	1000
OYEM D'ABORD (association humanitaire Gabon)	-	750
<u>SOUS-TOTAL.....</u>	6 030	6780
<u>DIVERS</u>		
Amicale des sapeurs-pompiers	2 350	2350
Anciens sapeurs-pompiers de Haute-Saintonge	230	230
Délégués départementaux – Éducation Nationale	140	140
Association des Parents d'élèves des écoles primaires (FCPE)	380	380
Association des Parents d'élèves du 2ème degré (FCPE)	190	190
Association des Parents d'élèves des écoles publiques de Jonzac	380	380
Association Les Petites Abeilles de la Ruche	190	190
Prévention Routière	60	60
Société protectrice des animaux	60	60
Centre d'Orientation et d'Information	140	140

Amicale philatélique	240	240
P.E.E.P.	560	560
C.G.T	420	420
<u>SOUS-TOTAL.....</u>	<u>5340</u>	<u>5340</u>
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>	<u>81 125</u>	<u>82 625</u>

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25.04.14.02. Budgets primitifs 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des prévisions budgétaires avant de voter les budgets 2025.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des budgets primitifs de la collectivité.

Concernant le budget principal, la section de fonctionnement dégage un excédent de 1, 3 millions d'euros ce qui est assez remarquable et permet de financer des opérations d'investissement très peu subventionnés comme la scénographie du châtelet ou les travaux de restauration du cloître des Carmes. Concernant les dépenses, des efforts significatifs ont été réalisés sur les dépenses notamment de charges à caractère générale. Les recettes quant à elle bénéficient de l'apport significatif des produits des jeux du casino qui s'élève à environ, 1, 4 millions d'euros en 2024. Cet excédent de fonctionnement est ventilé de manière suivante : 553 000 € en recette de fonctionnement pour 2025 et le reste en recettes de la section d'investissement auxquelles s'ajoutent le report des crédits antérieurs. Soit 1 270 000 € qui viennent abonder le financement des opérations d'investissement.

La section de fonctionnement est donc équilibrée à 8 741 23 € et la section de financement à hauteur de 8 087 880 €.

Parmi les opérations significatives, notons le renouvellement du système de vidéoprotection en opération pluriannuelle, la scénographie intérieure du châtelet pour 500 000 €, la dernière tranche de restauration du cloître des Carmes à hauteur de 590 000 €, les opérations liées à la révision du PLU ainsi que les aides de l'OPAH-RU et des études menées dans le cadre des fiches actions du programme « Petite ville de demain » pour un montant total de 165 000 €.

215 000 € pour la première tranche des travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'ALSH, 70 000 € pour le nouveau parcours sportif du mail de Seugne, 70 000 € pour les travaux de mise en accessibilité de la base de loisirs et plus de 1, 5 millions d'euros dans l'opération voirie portant principalement sur la poursuite de travaux de réfection des trottoirs et les travaux d'aménagement de l'avenue Monseigneur Chavin et de la rue du 19 mars 1962.

Notons également l'acquisition des terrains à proximité de l'hôpital permettant d'envisager la création d'un parking permettant de désengorger le stationnement dans ce périmètre et sécuriser l'avenue Winston Churchill.

Enfin, l'acquisition d'une parcelle comprenant la carrière « Chez Pinaud » et une partie du parking du Centre des Congrès, auprès de la famille CELLOU sera actée dans l'année.

Avant que Monsieur le Président complète mes propos, je souhaite remercier la famille CELLOU pour leur accord et la mise à disposition de la carrière depuis de nombreuses années. Ce site historique a permis de mener de grandes investigations dans le domaine archéologique avec la découverte de pièces significatives permettant de comprendre l'histoire de la Haute-Saintonge. Bernard et Colette CELLOU ont souhaité faire don de la carrière à la ville de JONZAC, le reste de la parcelle sera vendue à la Communauté de Commune afin de régulariser l'emprise du parking du Centre des Congrès.

Monsieur le Maire Honoraire : Cette carrière n'a en effet, aucune valeur vénale mais constitue un patrimoine culturel et patrimonial très précieux pour le territoire. Jonzac, possède un vrai gisement où ont vécu, voici des lustres, des Néandertaliens. Le site est aussi renommé que celui de La Roche à Pierrot, à Saint-Césaire, où ont été mis au jour les ossements de Pierrette en juillet 1979 par l'équipe du professeur Lévêque, du service régional d'archéologie, conservateur en chef du patrimoine.

Le gisement de Jonzac a été fouillé à plusieurs reprises. D'importantes constatations ont été faites dans cet endroit où les différentes strates apportent des informations. On a du mal à le croire, mais il y a 70.000 ans, il faisait bien froid à Jonzac, lieu de plaines et de petites collines ! En conséquence, pour se nourrir, nos fameux Néandertaliens chassaient la faune qui vivait là, des rennes en migration en particulier. Le site de chez Pinaud était leur haut lieu d'abattage et de débitage, d'où la profusion d'os brisés localisés à cet endroit. Ce gisement préhistorique est internationalement connu, non seulement pour la grande quantité de rennes exploités sur place, mais aussi pour ses outils en os qui servaient à l'affûtage des silex. C'est l'un des plus grands sites de chasse en masse de Néandertal. Il atteste de l'existence d'une forte organisation annuelle des activités et de sa transmission à travers les générations.

Donc Merci Bernard ! Grâce aux recherches menées, on a observé les changements de la faune et de la flore. Plus près de nous des rennes, des chevaux et puis, plus loin dans le temps, des lions. La Terre a subi de nombreuses fluctuations au cours de son histoire et ce n'était pas en raison des émissions de CO2.

Monsieur le Maire : Seriez-vous climatosceptique Président ?

Monsieur le Maire Honoraire : Non. Seulement tout au long des âges, il y a eu des glaciations et des réchauffements. Les travaux des archéologues le prouvent. En qualité de Président du conseil départemental, j'ai créé le paléosite à Saint-Césaire, et à Jonzac, permis les fouilles de chez Pinaud commencées en 1998, grâce à l'accord de Bernard et Colette CELLOU. Je n'allais pas laisser à la Dordogne le monopole de la connaissance de l'homme. On peut dire que Jonzac est historiquement une ville industrielle.

Monsieur le Maire : Concernant le budget forage, eaux et géothermie et tout particulièrement, l'actualité de notre troisième puits profond, SOENNA 2, les nouvelles sont très favorables. Nous irons jeudi avec le Président au COdERST, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, afin de présenter la mise en service anticipée du forage Soenna 2. Ce troisième puits est destiné notamment à assurer la continuité de l'alimentation de la station thermale dans la perspective de la fermeture du puits 1 - SOENNA. Après les pompages d'homologation réalisées au mois de février, nous savons aujourd'hui que ce puits dispose d'un débit maximal de 101m³/heure à une température de 65 degrés, ce qui permet d'envisager un double usage pour ces eaux du trias : un usage thermal et thermique.

L'hydrogéologue agréé a récemment rendu un avis en indiquant que les eaux extraites du forage SOENNA 2 sont issues du même gisement que celles de LOMEGA et SOENNA et donc que la qualité des eaux issues des trois forages est comparable. Nous savons aujourd'hui que la ressource a la capacité de supporter le prélèvement envisagé dans le cadre de cette mise en service

Monsieur le Maire Honoraire : nous avons en effet des ressources exceptionnelles en eaux dans les nappes du turonien et du cénomanien avec une autorisation d'exploitation de 500 000 m³ par an. L'histoire montre aujourd'hui la réussite croissante de ces puits car le premier forage avait un débit de 25m³/h, le second, 50m³/h et ce troisième puits, 101 m³/h. Il s'agit d'un moment important de notre histoire car nous sommes assurés d'avoir de l'eau thermale pour un demi-siècle et ainsi d'assurer l'avenir de notre station thermale. C'est une économie fortement capitaliste avec de lourds investissements entre la création du puits et les frais de raccordement mais tout cela, rapportera beaucoup d'argent à JONZAC dans les prochaines années.

Monsieur le Maire : La collectivité a engagé 2, 5 millions d'euros sur les quatre derniers mois pour assurer le raccordement et une mise en service très rapide du puits et grâce également à l'aide précieuse de Monsieur le Préfet qui nous a permis, de réaliser les travaux et ainsi d'assurer l'activité des thermes malgré la défaillance du puits Lomega depuis le 6 décembre dernier.

Ce sont de lourds investissements comme le disait le Président mais la capacité de ce puits permet d'assurer une distribution aux thermes, à Léa Nature, la géothermie des Antilles ainsi qu'à l'avenir l'alimentation du réseau de chaleur urbain. Tout cela nécessite un emprunt sur 40 ou 50 ans correspondant à la durée de vie de l'ouvrage avec des produits très conséquents en face de cet investissement.

Vu l'article du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 avril 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	22
Pour	22
Contre	-
Abstention	-

Approuve les budgets primitifs 2025 tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses :

Madame DUBUS-HERAUD : Je souhaite évoquer à la demande de Christophe GADRAS, le problème de la collecte des poubelles jaunes qui pose de sérieux problèmes à Jonzac. Place du Château, elle a lieu la nuit du mercredi au jeudi et les sacs commencent à s'accumuler dès le jeudi matin suivant pour grossir tout au long de la semaine jusqu'au mercredi. Des sacs sont alors éventrés, leur contenu se dispersant au gré des vents, des chiens, des chats, sans possibilité d'utiliser à proximité d'autres containers qui débordent. La place du Château n'est pas seule en cause. Il va de soi que sans collecte plus rapprochée ou sans bacs suffisants, les sacs jaunes et autres encombrants continueront à être une difficulté. La Communauté de Communes serait-elle en mesure de fournir des bacs esthétiques si possible afin de masquer les ordures à la vue des passants ? Autre solution : effectuer des collectes plus fréquentes ? ».

Monsieur le Maire : Je suis très conscient de la situation et surtout de l'image que renvoie ce problème pour notre ville. Nous luttons contre ces incivilités depuis plusieurs années et mettons beaucoup de moyens humains et financiers en place qui malheureusement ne suffisent pas.

Je rappelle qu'en plus du service de collecte assurée par la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, les agents des services techniques de la ville ramassent chaque jour, entre 600 et 700 kg de déchets déposés par des gens dégueulasses, disons-le ». Cela mobilise entre 2 et 3 agents quotidiennement. Nous venons également de recruter un agent de surveillance de la voie publique, sous l'autorité de la police municipale, dont la première mission est justement la police de l'environnement. Cet agent est chargé de contrôler les sacs poubelles déposés en dehors des jours de collecte, avec une mission de prévention et d'information mais aussi de verbalisation pour des actes répétés. C'est aussi une manière de se comporter, de respecter autrui. Certains ne s'en préoccupent guère, semble-t-il ! Devrons-nous en arriver à verbaliser ceux qui commettent ces incivilités ? ».

Beaucoup d'énergie est déployée pour remédier au problème. Il faut évidemment que chaque résident connaisse bien les dates où il faut déposer les différents sacs. Si ce n'est pas le cas, ils sont invités à se renseigner en mairie.

Je rappelle enfin que comme annoncé au dernier conseil communautaire, des bacs individuels seront mis à disposition des jonzacais au cours du dernier trimestre 2025. 120 litres pour les sacs noirs, 220 litres pour les sacs jaunes.

Monsieur le Maire Honoraire : Plusieurs centaines de milliers d'euros sont consacrés chaque année à ce problème d'incivilités. Je rappelle que pour JONZAC, c'est 5500 personnes qui arrivent chaque matin pour travailler et beaucoup d'entre eux arrive avec une poche qu'il dépose dans les bacs. J'avais le même problème quand je gérais cette ville : des problèmes d'incivilités, de dépôts sauvages et de respect des jours de collecte.

Madame NOUGUÉS : Je pense également que les panneaux mentionnant les jours et horaires de collecte ne sont pas assez lisibles.

Monsieur le Maire : Nous avons également envisagé d'apposer des cache-containers en bois, Place du Château mais nous sommes dans un périmètre classé et nous ne voulons pas cacher la misère mais convaincre les gens de faire preuve de civisme. Je ne peux que déplorer ces comportements surtout Place du château, notre emblème et le mail sont un lieu de vie qui ne mérite pas un tel spectacle. Cela passe par beaucoup de pédagogie.

Madame Auboin-Hannoyer donne lecture du programme des concerts de jazz prévus au cloître des Carmes :

- Vendredi 25 juillet à 21h15 : INTERNATIONAL BOOGIE SHOW SEPTET
David GIORCELLI au piano – Ster WAX au chant (Espagne) - Ulf SANDSTROM au piano et au chant (Suède)
- Samedi 16 Août à 21h15 : The GROOVY FOUR – RHYTHM'N'BLUES – QUARTET
Martin BURGUEZ à la guitare et au chant (Espagne)
- Samedi 13 Septembre à 21h15 : SWING - Matthieu BORE au piano et au chant (France)
QUINTET

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h 30.